

RÉUNION DE PARENTS Samedi 18 SEPTEMBRE 2021

Merci d'être venus nombreux à cette réunion qui marque le commencement de cette nouvelle année scolaire 2021 - 2022 quelque peu difficile. Nous formons une équipe (parents et enseignants) et devons œuvrer dans la bienveillance pour vos enfants et nos élèves. Nous allons, ensemble, aborder différents points concernant la vie à l'école. La dernière demi-heure sera consacrée à la vie de la classe, vous vous rendez avec l'enseignante de votre enfant dans sa classe.

1. Présentation de l'équipe éducative,

➤ 8 classes : 10 enseignantes :

- Mme Aissaoui Véronique (classe 1 PS)
- Mme Beauval Aurélie (classe 2 PS, déchargée par Mme Perales Laura les jeudis et 1 vendredi sur 3)
- Mme Rosso Julia (classe 3 PS) remplacée par Mme Mennechet Stephane jusqu'à la Toussaint
- Mme Ogier Andréa et Mme Stevance Karine (classe 4 MS)
- Mme Piccand Florence (classe 5 PS/GS)
- Mme Szymczak Ingrid (classe 6 MS)
- Mme Dicot Ketsia (classe 7 GS)
- Mme Zarioh Wahiba (classe 8 MS/GS)

Nous remercions les parents pour leur aide et leurs dons lors de l'ouverture de la classe 8.

➤ 7 ATSEM :

- Ingrid (classe 1) en congé maternité remplacée par
- Claudine (classe 2)
- Aminata (classe 3)
- Mélissa (classe 4 et 6)
- Marietou (classe 5)
- Rquia (classe 7)
- Doris (classe 8) remplacée par Marie Ange

➤ 2 AESH (pour les élèves relevant du handicap)

- Mme COLAS Michèle (remplacée par Mme BLICQ Martine)
- Mme AMRANI Warda

Nous en attendons une 3^{ème}.

- Le personnel de la restauration scolaire : 4 personnes à la cuisine, la directrice chargée de la responsabilité des élèves tout au long de la pause méridienne, 7 ATSEM, 2 AESH, 4 animatrices de cantine
- Les animateurs du centre de loisirs dirigés par Anne Marie et Tatiana.

- L'équipe du RASED (réseau d'aide aux enfants en difficultés), composé de la psychologue scolaire.
- Les référentes handicap, Mme Marie Le Calvez et Marie des Neiges Deschamps
- Le cabinet médical composé d'une infirmière, d'un médecin scolaire,
- L'Inspecteur de l'Éducation Nationale, Mme AUDIN-REY
- L'adjoint au Maire chargé des affaires scolaires : Mme TEMZI

2. VIGIPIRATE et protocole sanitaire

Le Plan VIGIPIRATE est en cours et en alerte sécurité renforcée attentat depuis le mois de mars.

Il implique donc des comportements types en fonction de chaque intervenant dans l'école. Nous aurons des exercices incendie et P.P.M.S qui jalonnent cette nouvelle année scolaire.

Vous serez informés par le biais du cahier de liaison du protocole à respecter en tant que parents d'élèves.

Enfin, vous trouverez affiché sur la porte d'entrée de l'école les consignes de sécurité à respecter dans le cadre du plan VIGIPIRATE ROUGE ainsi que le guide de conduite pour les parents d'élèves.

Les parents ne peuvent entrer dans l'école et doivent indiquer à l'enseignante la cantine et l'accueil du soir sur la fiche de présence le matin en déposant leur enfant.

Nous sommes en niveau 2 du protocole sanitaire :

Les élèves ne peuvent être brassés que par niveau, les gestes barrières sont appliqués. Les élèves déjeunent par table classe à la cantine. Dès 1 cas positif dans une classe, la classe ferme. Merci de me prévenir au plus vite en cas de test positif. Actuellement plusieurs cas sont avérés dans une même classe, soyez vigilants, notamment en cas de fratrie. Nous conseillons à tous les parents de faire tester les enfants. Une proposition de test salivaire est dans les cahiers de liaison. Ce test sera fait par vos soins à votre domicile.

Je rappelle que le port du masque est obligatoire aux abords de l'école.

3. La structure de l'école :

Cette année l'école est composée de 8 classes pour un effectif de 193 élèves réparti comme suit :

- 80 en petite section
- 63 en moyenne section
- 50 en grande section

La composition des classes a été faite comme suit :

Classe 1 PS : 23 élèves

Classe 2 PS : 25 élèves

Classe 3 PS : 24 élèves

Classe 4 MS : 24 élèves

Classe 5 PS/GS : 24 élèves (8PS / 16 GS)

Classe 6 MS : 23 élèves

Classe 7 GS : 25 élèves

Classe 8 MS/GS : 25 élèves (16MS /9GS)

Les classes 7 et 8 sont au 2^{ème} étage.

4. Les associations de parents d'élèves,

Nous comptons des parents d'élèves volontaires sur l'école et désireux de participer activement à la vie de l'école (conseil d'école, événements et activités scolaires), n'hésitez pas à vous faire connaître avant fin septembre en écrivant une lettre et en me la remettant.

Vous allez recevoir, par le biais du cahier de liaison de votre enfant, un mot présentant le déroulé du scrutin qui aura lieu vendredi 8 octobre prochain à l'école de 14h à 18h.

Ainsi, je laisse maintenant à un parent volontaire, le soin de vous présenter sommairement le but des actions des parents d'élèves.

N'hésitez pas à le contacter si vous souhaitez vous investir, chacun est concerné par la vie de l'école.

5. Liaison école / famille,

Cette année encore, nous utilisons le blog « toutemonannée.com ». L'enseignante de la classe de votre enfant vous a remis le code pour accéder au blog de la classe. Sur le blog de la classe, vous pourrez avoir toutes les informations importantes et voir les photos de vos enfants en activité. Pour cela, il est important de signer l'autorisation de prise de photo et la charte de bonne conduite. Le blog « toutemonannée » est conforme au RGPD (règlement pour la protection des données)

Le cahier de correspondance contient toutes les informations importantes et son **contenu doit être signé**. Ce cahier est complété par une pochette de correspondance dans laquelle les documents à remplir et à rapporter seront glissés. Ils devront être rapportés dès le lendemain à l'école.

Vous pourrez envoyer par le biais du blog des messages à l'enseignante.

Vous pouvez aussi bien entendu envoyer un mail sur la boîte mail de l'école ce.0932707m@ac-creteil.fr ou de l'enseignante. Une réponse vous sera donnée dès que possible.

Vous aurez le cahier de vie de votre enfant afin de partager la vie d'écolier de votre enfant lors des Week ends. Cela vous permettra de discuter avec votre enfant et de le faire parler de sa vie à l'école. Il est important pour votre enfant que vous vous y intéressiez.

Le cahier de progrès vous sera remis en janvier et en juin par l'enseignante. Ce cahier vous permettra de suivre l'évolution des compétences acquises par votre enfant.

Pour prendre RDV avec l'enseignante ou la directrice, il est nécessaire de le faire par écrit (par mail ou message blog).

Il est préférable de parler de votre enfant lors d'un RDV plutôt qu'entre deux portes le matin ou le soir. Néanmoins, n'hésitez pas à nous donner des informations nécessaires rapidement le matin si besoin.

Si sortie régulière ou exceptionnelle : une décharge est à signer.

La directrice n'étant que peu déchargée, préférez les contacts par mail.

Pour des changements en cours de journée (centre par exemple), mettre un mot sur le blog de l'enseignante.

En cas de désaccord ou de mécontentement, nous pouvons en discuter calmement. Je rappelle que toute agression verbale ou physique entraîne une procédure et un signalement à la direction académique. Ces réactions ne seront pas tolérées par l'équipe enseignante.

6. Le règlement de l'école

Les horaires de l'école maternelle :

- Matinée : 8H20 - 12H00
- Après- midi : 13H35 - 16H15
- Pas d'école le mercredi

Ouverture de l'école de 8h20 à 8h30, à 12h, de 13h35 à 13h45 et à 16h15.

Les entrées et sorties s'effectuent pour les classes 1, 2, 3, 5 par la salle polyvalente et pour les classes 4, 6, 7, 8 par l'entrée de l'école entre 8h20 et 8h30 et à 16h15. Les portes doivent être fermées à 8h30. Nous n'avons pas le temps lors de l'accueil d'échanger longuement.

Les horaires doivent être scrupuleusement respectés. A 12h et à 16h15 les élèves sont récupérés par leur famille ou dirigés à la cantine ou garderie s'ils y sont inscrits. Pensez à faire l'inscription en mairie.

En aucun cas les enseignantes ne sont autorisées à garder les enfants après la classe. Dans le cas contraire, elles se mettraient hors la loi.

➤ L'école est désormais obligatoire à 3 ans. En cas d'absence les parents devront prévenir l'école par mail puis par écrit dans le cahier de correspondance, joindre un justificatif écrit (certificat médical) dès le retour de l'élève.

Les élèves doivent fréquenter régulièrement l'école le matin et l'après-midi. Si les enfants mangent à la maison, ils doivent revenir l'après-midi à 13h35 (pour la sieste et les ateliers).

En effet, au moment de l'inscription le ou les parents s'engagent à respecter les règles de vie de l'école.

L'école n'accueille pas les enfants malades et n'est pas habilitée à donner des médicaments même avec une ordonnance. En revanche en cas de maladie chronique (telles que l'asthme, les allergies ou le diabète) un P.A.I (protocole d'accueil individualisé) entre l'école, le médecin et la famille sera établi. Venez me voir en cas de besoin, je vous transmettrai les coordonnées du médecin scolaire.

➤ Deux fiches de renseignements vous ont été remises et doivent être soigneusement remplies. En cas de changement (tel, adresse, personnes autorisées), il faudra penser à modifier ces fiches. Vous autorisez des personnes à venir récupérer votre enfant, si d'aventure une autre personne que celles inscrites sur la fiche de renseignement devait venir, vous devrez impérativement en informer l'école par le biais du cahier de liaison ou par téléphone.

En cas de séparation, vous devrez fournir une photocopie de l'acte de jugement.

- L'assurance est obligatoire en cas d'accident et doit comporter impérativement la mention individuelle accident et responsabilité civile. Vous pouvez souscrire un contrat MAE ou demander auprès de votre assureur une attestation.
- La coopérative scolaire contribue à l'amélioration des conditions de vie en classe. Elle permet l'achat de jeux, de matériel spécifique (livres, arts plastiques, Noël, projets...). Les sommes versées sont libres. Vous aurez ce week end l'enveloppe de coopérative pour la 1^{ère} fois. Vous pourrez donner par trimestre ou pour l'année. Pensez à bien remplir la somme et à signer.
- Pour éviter toute perte de vêtements, je vous conseille fortement de marquer toutes les affaires de votre enfant à son prénom, vêtements, sac, tétines, doudou et de penser à les récupérer. Un bac se trouve à l'entrée pour les vêtements perdus. Ne mettez pas de chaussures à lacets ou apprenez à votre enfant à faire ses lacets. Pas de sacs à dos à l'école.
- Enfin, je vous rappelle qu'il est formellement interdit de ramener des jouets, bijoux, bonbons, chewing-gum. Nous comptons parmi nos élèves des enfants allergiques et nous ne pouvons risquer des échanges de bonbons ou gâteaux qui pourraient déclencher de graves réactions allergiques. De même, pour des questions de sécurité, les écharpes et foulards sont interdits (de préférence tour de cou). Les téléphones portables sont évidemment interdits.

7. L'accueil de Loisirs

L'accueil de loisirs fonctionne tous les jours de 7h00 à 8h20 et de 16h15 à 19h00, les mercredis toute la journée ainsi que pendant les congés scolaires. L'accueil est assuré par les animateurs. Vous pouvez récupérer votre enfant à partir de 17h30 les jours d'école et 17h les mercredis et vacances.

Je vous rappelle que toutes les inscriptions pour ces deux services communaux se font uniquement en Mairie.

Nous avons avec l'accueil de loisirs une charte de co-éducation élaborée par l'équipe du centre et l'équipe pédagogique. Cette charte présente de manière exhaustive les règles de conduite (parents-enfants-enseignants-animateurs) communes à respecter.

8. La cantine

L'inscription en mairie est indispensable pour que votre enfant puisse déjeuner à la cantine. Le service est effectué au réfectoire en présence des animateurs. Les élèves sont pris en charge dès 11h50 jusqu'à 13h35. Les petits partent au dortoir vers 13h15, les autres vont jouer dans la cour.

9. Le dortoir

Nous attendons la livraison de lits superposés (livraison semaine 38). Pour le moment nous avons 2 dortoirs de 30 lits et une vingtaine de lits installés dans la classe 2. Cela nuit aux apprentissages de l'après midi et complique notre organisation et la surveillance.

Chaque enfant dispose d'un lit (toujours le même) et d'un panier (à son nom) où il range ses vêtements, doudou et tétine. Ainsi, il est vivement conseillé aux parents d'étiqueter les habits

de leur enfant. De plus, l'école n'est pas responsable de la perte ou de la dégradation éventuelle des vêtements ou autres objets (ex. : doudous...) apportés par l'élève. Les enfants sont déshabillés et dorment en maillot de corps. Il peut parfois y avoir des échanges de vêtements. Pas de couches ni de body. Les enfants dorment de 13h30 à 15h00 (sachant qu'un cycle de sommeil correspond à 1H30).

10. Les récréations

- 10h00 - 10h25 ou 10h35-11h00
- 15h15- 15h45

Les jours de mauvais temps les enfants restent sous la coursive ou à l'intérieur. Ils ont des vélos, des tricycles et draisiennes et des jeux de cour.

11. Le projet d'école,

Nous avons un certain nombre de projets qui vous seront détaillés lors du 1^{er} conseil d'école du 21/10 :

- Collation
- Lapin
- Jardin
- BCD / ludothèque
- Numérique
- Blog (livre photos)
- Cinéma
- EDD
- Ateliers Culinaires pour fêter les anniversaires

12. LES APC (activités pédagogiques complémentaires)

Il sera proposé à certains élèves de participer à ces activités. Elles se dérouleront à partir de fin septembre de 16h15 à 17h15 selon les jours choisis par l'enseignante.

Cela peut être :

- pour des besoins particuliers (langage, graphisme, phonologie)
- pour un projet particulier

Les parents des élèves concernés auront un mot dans le cahier de correspondance à signer afin d'autoriser l'enseignante à prendre en charge les élèves.

Les élèves peuvent aller au centre à 17h15 s'ils ont été inscrits sur la feuille du matin.

Un goûter est donné aux élèves de 16h15 à 16h30 grâce aux fruits et légumes de la collation puis participent aux activités.

13. Le photographe,

J'ai d'ores et déjà retenu une date pour les photos individuelles. Le photographe passera donc le 9 novembre. L'organisation de cette journée vous sera présentée dans le carnet de

correspondance de votre enfant, consultez-le et **signez-le rapidement** afin que l'on puisse déterminer les dernières modalités (pas de photo avec les frères et sœurs d'élémentaire).
Il reviendra le 21 avril pour les photos de classes et des portraits noir et blanc.

14. Les sorties et spectacles,

L'équipe enseignante a opté pour le projet ciné kids, 3 films pendant l'année choisis parmi 2 propositions à chaque fois + un film surprise.

9 cars pour des sorties dans l'année. Certaines sont déjà prévues :

Sortie forêt 30/09 classes 5 et 7

Sortie musée 08/10 classes 4 et 6

Sortie cueillette 21/10 classes 1 et 2

24 janvier (à définir)

28 janvier (à définir)

14 février (à définir)

28 mars (à définir)

Sortie ferme 05/04 classes 1 et 2

07 juin (à définir)

3 spectacles (Planet'momes) : 1 par trimestre (diversité culturelle / arts / maison)

Quelque(s) grand(s) événement(s) :

- **halloween** : mardi 30 novembre. Les enfants viendront déguisés ou accessoirisés à l'école.
- **goûter de Noël** : vendredi 17 décembre. Les enfants viendront déguisés ou avec un accessoire
- **marché de Noël** : date à définir avec les représentants de parents
- **fête des rois** : le mardi 25 janvier
- **carnaval** : mardi 15 février (déguisés)
- **journée de l'élégance** : jour de la photo de classe : 21 avril
- **journée pyjama** : à définir
- **spectacle de fin d'année** : à définir selon les mesures sanitaires

15. Aide et investissement des parents

Accompagner pour les sorties

Dons divers : ramettes, dvd, jeux, puzzles, livres, etc.

Ateliers en classe

Projet BCD, prêt de livre

Ramassage de déchets

Questions diverses